



# WILWISHEIM AUJOURD'HUI

N° 142 DECEMBRE 2017

Chers habitants de Wilwisheim,

Les feuilles des arbres sont tombées, bientôt ce sera la dernière feuille du calendrier qui tombera. De nouveau une année qui se termine, avec son lot de joies, de bonheurs, mais également de peines.

A l'aube de la nouvelle année, on regarde un peu en arrière sur les réalisations de l'année.

Un grand chantier est en cours d'achèvement : la place de l'Eglise, la rue du Château et les rues adjacentes ont fait peau neuve cette année. Comme toujours, il y a du pour et du contre, mais je tiens à remercier les habitants de ces rues pour leur compréhension aux gênes qu'ont occasionnées ces travaux.

Cette année vous avez également pu constater la rénovation de l'éclairage du terrain de foot.

Pour la nouvelle année, les chantiers de voirie s'achèveront avec la Rue de l'Altenberg et la Rue des Champs. Sont également prévus, les aménagements des abords du Manoir (parkings visiteurs, parkings locataires, rampe d'accès au bâtiment principal pour les personnes à mobilité réduite, aménagement de la cour et de la clôture sur rue).

Une décision importante et maintes fois reportée sera à prendre concernant l'ancienne propriété Kabs.

Des réflexions devront également être menées pour la rénovation de notre salle polyvalente.

Chaque chose en son temps mais, dans l'immédiat, je souhaite à toutes et à tous un Joyeux Noël, de belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2018. Que tous vos vœux se réalisent !

*Votre Maire, Raphaël ADAM*  
Tél : 06 64 51 92 78



# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## • Séance du 19 septembre 2017

### 1) Aménagement extérieur du Manoir

Il y a lieu de réviser l'avant-projet définitif des travaux d'aménagement extérieur de l'ensemble du Manoir, afin de tenir compte de certaines modifications. A cet effet, M. MICHEL, architecte, a réestimé l'avant-projet définitif qui passe de 357 433,80 € HT à 375 146,75 € HT. Les conseillers municipaux approuvent cette nouvelle estimation, autorisent le Maire à lancer les appels d'offres et à solliciter des subventions auprès des différents organismes.

### 2) Travaux de voirie et réseaux divers Rue des Champs et Rue de l'Altenberg

L'estimation du coût des travaux de voirie définitifs en phase avant-projet définitif s'élève à 53 904,- € HT.

Les conseillers municipaux approuvent cette estimation, autorisent le Maire à lancer les appels d'offres et à solliciter des subventions auprès des différents organismes.

### 3) Décisions modificatives

- L'arrêté préfectoral du 04/08/2017 relatif au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) fixe à 776,- € le montant prélevé pour la commune. Cette dépense n'étant pas connue lors du vote du budget, il y a donc lieu de voter ces crédits supplémentaires en dépenses et recettes de fonctionnement.
- Par jugement du Tribunal Administratif en date du 21/07/2017, la commune a été condamnée à annuler les titres exécutoires du 30/12/2014 émis à l'encontre de Mme Audrey BRASSEL, Mme Bernadette FLECK, M. et Mme Freddy FISCHER, M. et Mme Jean-Paul WEIBEL et M. Jean-Louis WILLEM, et à verser une somme de 500,- € à chacune des parties.
- La Trésorerie de HOCHFELDEN a fait le point sur l'inventaire de la commune et, dans une démarche de cohérence entre les comptes d'imputation et l'objet des immobilisations, des modifications s'imposent. Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaires en section investissement qui s'équilibrent en dépenses et en recettes et qui n'impactent pas la trésorerie.

### 4) Communauté de Communes du Pays de la Zorn : transfert des zones d'activités

Par courrier du 03/08/2017, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a transmis la délibération du 18/07/2017 portant transfert des zones d'activités de WILWISHEIM et de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS.

Les communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour se prononcer sur ce transfert. Les conseillers municipaux en prennent connaissance et n'ont pas d'observation à formuler.

## • Séance du 24 octobre 2017

### 1) Convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics

Les conseillers municipaux approuvent la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et autorisent le maire à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation.

### 2) Travaux de voirie et réseaux divers Rue des Champs et Rue de l'Altenberg

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 18/10/2017, les conseillers municipaux après en avoir délibéré attribue le marché à l'Entreprise WICKER de SCHAFFOUSE SUR ZORN, offre la moins-disante, pour un montant de 39.501,- € HT.

### 3) Diagnosics des logements communaux et de la mairie

Vu les diagnostics immobiliers obligatoires à réaliser dans le cadre d'une location de logements, les conseillers municipaux ont procédé à une consultation auprès de différents organismes. Après analyse des offres reçues, ils attribuent le marché à l'Entreprise N2A EXPERSTISES de TOULOUSE pour un montant de 2.460,- € TTC, offre la moins-disante. A ce montant, il convient de rajouter le diagnostic amiante pour l'ERP de la mairie d'un montant de 250,- € TTC.

### 4) Adhésion et transfert de la compétence assainissement portée collecte au SDEA

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident d'adhérer au SDEA Alsace-Moselle et à ses statuts, de transférer la compétence assainissement correspondant à la collecte des eaux usées et pluviales au SDEA, de transférer en pleine propriété et à titre gratuit l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées, d'opérer le transfert de l'actif et du passif du service transféré avec les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer.

## **5) Dissolution du CCAS**

Vu la loi du 07/08/2015 dite loi NOTRE, qui dit que les CCAS des communes de moins de 1 500 habitants sont facultatifs et peuvent par conséquent être dissous par délibération du conseil municipal, les conseillers décident de dissoudre le CCAS au 31/12/2017 et de transférer l'actif et le passif du CCAS sur le budget principal de la commune.

## **6) Attribution du logement n° 4 au Manoir**

Les conseillers municipaux décident d'attribuer le logement n° 4 (F5) situé 2 Rue du Moulin à M. et Mme POURNIN avec effet du 15/11/2017 pour un loyer mensuel de 645,- € et des acomptes sur charges mensuels de 150,- €.

# **• Séance du 28 novembre 2017**

## **1) Indexation des terrains d'agrément sur l'indice de fermage**

Afin d'harmoniser les locations des biens communaux, les conseillers municipaux décident de faire évoluer les fermages des terrains d'agrément sur l'indice national des fermages publié par les services préfectoraux en lieu et place de l'indice du coût de la vie.

## **2) Mise à disposition de la salle polyvalente au Service Animation Jeunesse du Pays de la Zorn**

Le Service Animation Jeunesse sollicite l'utilisation de la salle polyvalente et des abords pour différentes activités. Les conseillers municipaux émettent un avis favorable et autorisent le Maire à signer les projets de convention.

## **3) Don du Conseil de Fabrique de la Paroisse de Wilwisheim**

Le Maire informe que le Conseil de Fabrique effectuera un don au profit de la commune d'un montant total de 46 000,- € réparti sur 2 années, à savoir 23 000,- € en 2018 et 23 000,- € en 2019.

## **4) Demande de stationnement pour un commerce d'ambulant**

Monsieur PAPPOLA de DETTWILLER sollicite l'autorisation de la commune en vue d'installer son camion pizza dans une des rues du village les jeudis soir.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux émettent un avis défavorable, étant donné que la commune a déjà un commerce de même nature et que les conseillers souhaitent valoriser ses commerces de proximité.

## **5) Modification de la taxe d'aménagement au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident :

- d'abroger la délibération du 27/08/2013 fixant le taux de la taxe d'aménagement majoré à 12% sur le secteur constitué par les parcelles 13 et 41 de la section 1 ;
- d'abroger la délibération du 29/10/2014 fixant le taux de la taxe d'aménagement majoré à 12% sur le secteur constitué par les parcelles 414,494,491,489,495 de la section 27 ;
- de fixer un taux de 4 % sur les 2 secteurs précités à savoir le secteur constitué par les parcelles 13 et 41 de la section 1 et les parcelles 414,494,491,489,495 de la section 27 comme sur le reste du territoire communal ;
- de maintenir la délibération du 23/11/2012 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 12 % sur le secteur constitué par les parcelles 42-43-46 de la section 3, ainsi que les parcelles 175-176-179 et 180 de la section 28 ;
- de reporter la délimitation des périmètres dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information.

Cette délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit.

## LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

### ASSOCIATION SPORTS CULTURE ET LOISIRS (ASCL)

L'Association Sport Culture et Loisirs de WILWISHEIM a été dissoute lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2017.

### AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Les pompiers informent qu'un brûle sapins aura lieu **samedi 13 janvier 2018** dans l'après-midi au club house.



### SECTION THEATRE : D'WELSNER BUHNE HUPSER



La section théâtrale de Wilwisheim fait part des représentations programmées comme suit :

- Samedi le 20 janvier 2018 à 20 h 15
- Samedi le 27 janvier 2018 à 20 h 15
- Dimanche le 28 janvier 2018 à 15 h 00
- Vendredi le 2 février 2018 à 20 h 15
- Samedi le 3 février 2018 à 20 h 15



### ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu **mercredi le 14 février 2018 de 17h à 20h** à la salle polyvalente.

Comme toujours, l'association reconfortera les donateurs en leur offrant un repas préparé par l'équipe des bénévoles.

### RAMASSAGE DES VIEUX PAPIERS

La prochaine collecte des vieux papiers et journaux sera organisée par l'Association du Football de Wilwisheim et aura lieu **samedi le 24 mars 2018**.

Comme d'habitude, les habitants voudront bien déposer leurs paquets ficelés sur les trottoirs pour 8h30.



### REVEILLON

L'entrée dans la nouvelle année incite à la fête. Comme chaque année, nous vous demandons de faire preuve de civisme et de ne pas causer de dégât à autrui. La fête sera d'autant plus belle.

**WILWISHEIM AUJOURD'HUI**

**Directeur de la publication :** Raphaël ADAM

**Photos :** VILLEMUR Nicole

**Dépôt légal :** Décembre 2017

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## Inscription liste électorale



Il est rappelé aux nouveaux arrivants, ainsi qu'aux jeunes qui ont atteint l'âge de la majorité, que les inscriptions sur la liste électorale doivent être faites en mairie avant le **30 décembre 2017**.

**Une permanence exceptionnelle aura lieu le 30 décembre 2017 de 10h30 à 12h30.** Merci de vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile établi au nom de la personne.

**En cas de déménagement**, merci de bien vouloir passer en mairie afin de vous inscrire ou en cas de départ nous communiquer votre nouvelle adresse afin que nous puissions vous faire suivre les courriers.



## Recensement citoyen : une démarche obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, **doit se faire recenser en mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.**

L'attestation de participation à la JDC (Journée défense et Citoyenneté) est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique. De plus le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.



## Carte d'identité

Depuis le 25 mars 2017, la commune de Wilwisheim n'instruit vos demandes de cartes d'identité. De la même manière que pour les passeports, les demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) seront recueillies uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR).

**Liste des 32 mairies équipées** : (selon votre choix) :

Bischheim, Bischwiller, Brumath, Drulingen, Eckbolsheim, Erstein, Fegersheim, Geispolsheim, Haguenau, Hoenheim, Illkirch Graffenstaden, Ingwiller, La Wantzenau, Lauterbourg, Lingolsheim, Molsheim, Niederbronn-les-Bains, Obernai, Ostwald, Sarre-Union, Saverne, Schiltigheim, Schirmeck, Sélestat, Souffelweyersheim, Strasbourg, Truchtersheim, Val de Moder, Vendenheim, Villé, Wasselonne, Wissembourg.

**Attention la plupart des mairies ne prennent que sur RDV.** Appelez-les avant de vous déplacer.



A partir du 28 mars 2017, vous pourrez également **effectuer une pré-demande de carte nationale d'identité** en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Dans ce cas, vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de cartes d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre. Cette pré-demande en ligne est facultative : il vous est possible de réaliser l'intégralité de votre demande de carte d'identité en vous rendant dans une mairie équipée de dispositif de recueil qui vous accompagnera dans votre démarche. Vous devrez alors compléter le formulaire papier.

**Attention : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier.**

## Une Préfecture nouvelle génération

Depuis le 6 novembre 2017, toutes vos démarches pour les cartes d'identité, passeports, cartes grises et permis de conduire se font uniquement par internet.

L'ensemble des télé-procédures est accessible sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurités (ANTS) :

[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

Plus besoin de vous déplacer grâce aux télé-procédures !

Attention ! Pour les CNI et les passeports, bien qu'il soit désormais possible d'effectuer une pré-demande en ligne, l'utilisateur devra toujours se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil.

De même, il sera toujours possible d'effectuer les demandes de CNI ou de passeport sur des formulaires CERFA.

Toutes les informations : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>



## **FERMETURE DE LA MAIRIE**

La mairie sera fermée :

- les mercredis 27/12/2017 et 03/01/2018
- les mercredis 14, 21 et 28 février 2018
- les mercredis 07 et 14 mars 2018.



## **Horaires d'ouverture de la mairie**

- les lundis de 13h30 à 16h45 et les mercredis de 9h00 à 12h00.

La nouvelle adresse mail de la mairie est : [mairie@wilwisheim.fr](mailto:mairie@wilwisheim.fr)

Monsieur le Maire reçoit sur RDV. Tél. 06 64 51 92 78

**Site internet de la commune** : <http://wilwisheim.payszorn.com/> N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

## **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

En 2020, le PLUI du Pays de la Zorn remplacera les documents d'urbanisme communaux actuels et s'appliquera sur l'ensemble des communes de la COM/COM.

Un débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a eu lieu au sein des conseils municipaux des communes membres de la COM/COM et au sein du Conseil Communautaire.

Pour prendre connaissance des études, un dossier de concertation est mis à disposition du public et consultable en mairies et au siège de la COM/COM ou en ligne sur le site internet : [www.payszorn.com](http://www.payszorn.com) – rubrique PLUI.

Pour émettre des observations, des registres sont disponibles dans les mairies et au siège de la COM/COM ou par mail à l'adresse : [plui@payszorn.com](mailto:plui@payszorn.com) en précisant l'objet « Concertation PLUI ».

## **Réaménagement et extension de la déchetterie de Bossendorf**

La déchetterie de BOSSENDORF va bénéficier en 2018 d'une extension de 1 500 m2 avec la création de 4 quais de déchargement supplémentaires et d'un réaménagement pour assurer un meilleur service aux usagers, augmenter la sécurité et fluidifier la circulation sur la Route Départementale 108.

## **Collecte et traitement des biodéchets**

Un chargé de mission « biodéchets » a été recruté par la COM/COM pour une période de 3 ans pour accompagner et former les usagers au compostage et développer des solutions de proximité pour traiter les biodéchets.

L'achat de kits de compostage au tarif de 20,- € est toujours possible.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la COM/COM du Pays de la Zorn au 03.88.91.96.58

## **Bacs des ordures ménagères : couvercle fermé obligatoire**

La COM/COM a constaté une augmentation importante des bacs d'ordures ménagères qui débordent lorsqu'ils sont présentés à la collecte.

Le débordement des bacs porte atteinte à l'hygiène et à la salubrité publiques et peut compromettre la sécurité des agents chargés de la collecte.

**Aussi, conformément au règlement de collecte des ordures ménagères, un bac qui déborde sera considéré comme bac non conforme et ne sera plus collecté !**



## **Biens communaux**

Les prés suivants sont libres de locataires :

- section 29 parcelle 124 d'une surface de 130 ares lieudit Muelmatt
- section 29 parcelle 256 d'une surface de 69.16 ares lieudit Ehrenberg

Toute personne intéressée doit faire connaître sa candidature en mairie, par écrit, avant le **15 janvier 2018**.

